

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 035-263500910-20240321-202402-DE



## Introduction

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape obligatoire dans le cycle budgétaire pour toute commune de plus de 3 500 habitants, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des collectivités territoriales.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport comportant des informations énumérées par la loi (article 2312-1 CGCT).

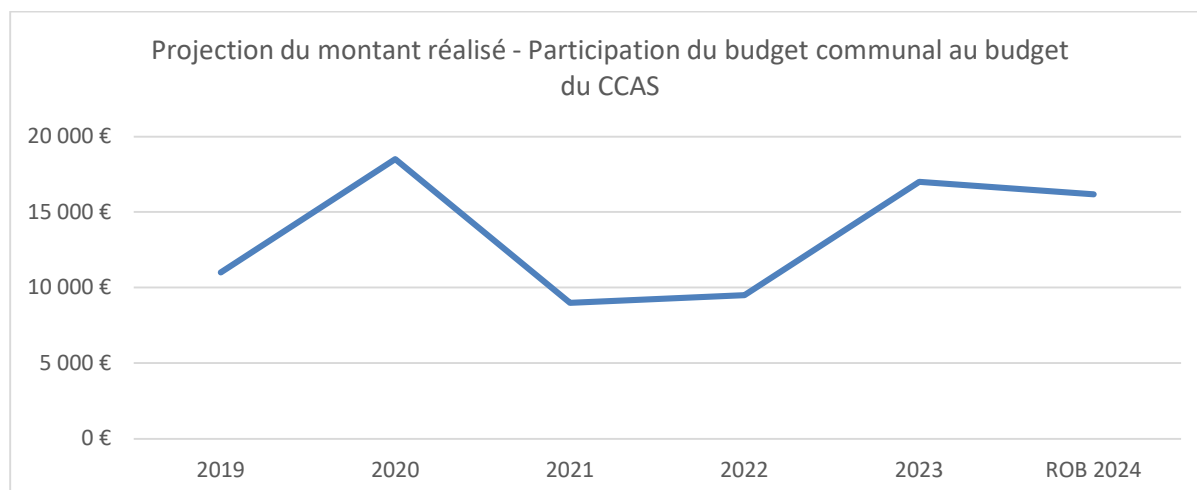
Ce rapport donne lieu à un débat, mais n'a pas de caractère décisionnel. Il est acté par une délibération spécifique.

## Situations et orientations budgétaires de la collectivité

### I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

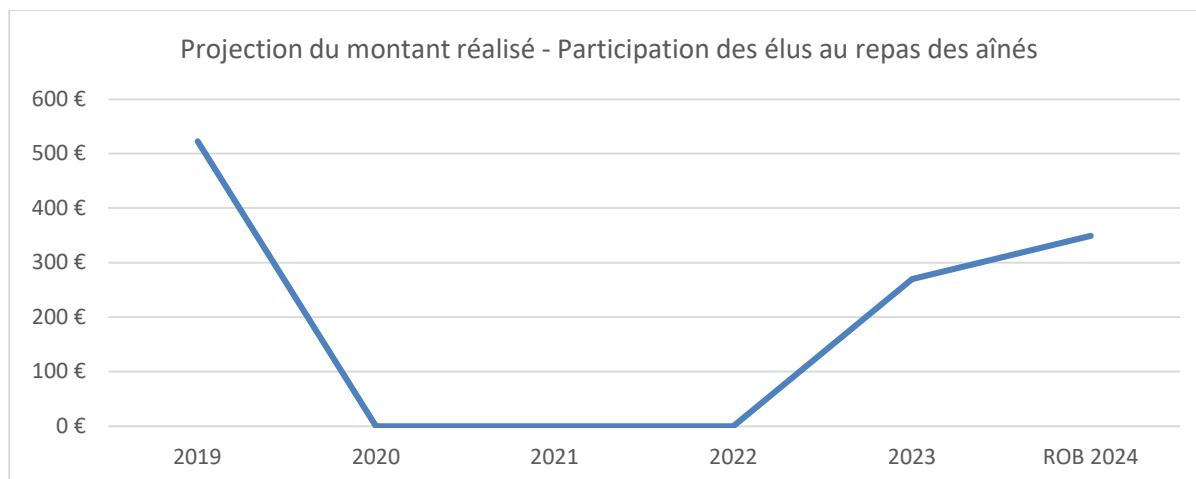
#### 1. La subvention de la commune au CCAS

7474 - Participation commune	2019	2020	2021	2022	2023	ROB 2024
Budget Primitif	11 000 €	32 000 €	21 120 €	20 094 €	25 670 €	25 750 €
Compte Administratif	11 000 €	18 500 €	9 000 €	9 500 €	17 000 €	16 167 €
Taux de réalisation	100%	58%	43%	47%	66%	63%



## Les participations au repas

<b>7488 - Participations au repas</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>ROB 2024</b>
Budget Primitif	150 €	150 €	0 €	0 €	450 €	427 €
Compte Administratif	523 €	0 €	0 €	0 €	270 €	349 €
Taux de réalisation	348%	0%	0%	0%	60%	82%



La proposition budgétaire relative aux participations reçues au titre de l'organisation d'un repas des aînés tient compte de la volonté d'organisation d'un tel repas durant l'exercice 2024.

### 2. Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels perçus durant les précédents exercices correspondent à des dons ou à des remboursements de tickets services.

<b>7713 - Produits exceptionnels divers</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>ROB 2024</b>
Libéralités reçues	80 €	0 €	150 €	503 €	40 €	150 €

Il est proposé de retenir l'hypothèse d'inscrire un montant de 150 € de produits sur l'exercice 2024 au titre des dons et autres remboursements.

<b>7788 - Produits exceptionnels divers</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>ROB 2024</b>
Produits exceptionnels divers	91 €	20 €	0 €	0 €	0 €	0 €

## II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

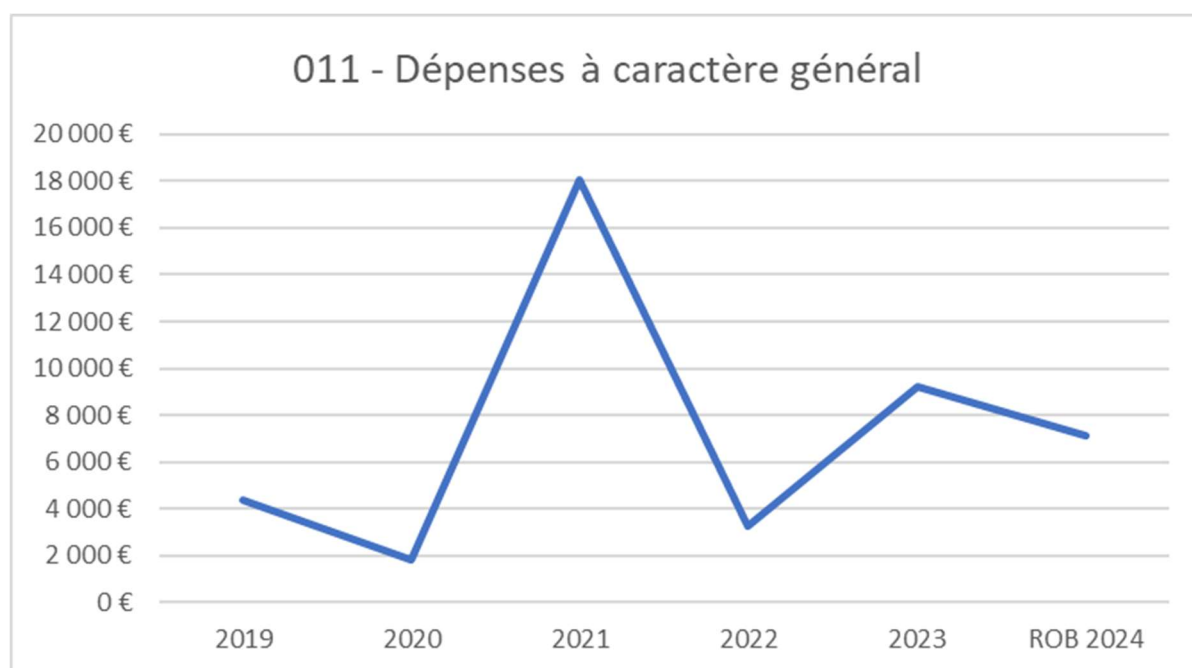
### 1. Les dépenses à caractère général

Afin de traduire l'évolution en valeur des dépenses réelles de fonctionnement pour ce qui concerne les dépenses à caractère général, le tableau ci-dessous retrace des crédits accordés et des crédits réalisés depuis 2019. Ces évolutions permettent d'extrapoler un % de réalisation sur la période, que nous avons pris le postulat d'appliquer au budget prévisionnel 2024 pour anticiper le montant de réalisation 2024.

La proposition budgétaire envisagée pour 2024 a été réalisée sur la base d'un calendrier prévisionnel d'évènement ou d'animation à destination de divers publics, tout au long de l'année civile.

Une enveloppe provisionnelle complémentaire est intégrée permettant aux administrateurs du CCAS d'engager de nouvelles actions durant l'année en fonction de l'avancement de leurs travaux.

<b>011 - Dépenses à caractère général</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>ROB 2024</b>
Budget Primitif	7 304 €	27 150 €	27 450 €	8 800 €	15 032 €	15 600 €
Compte Administratif	4 400 €	1 830 €	18 076 €	3 296 €	9 223 €	7 227 €
Taux de réalisation	60%	7%	66%	37%	61%	46%



## **2. Les autres dépenses de gestion courante**

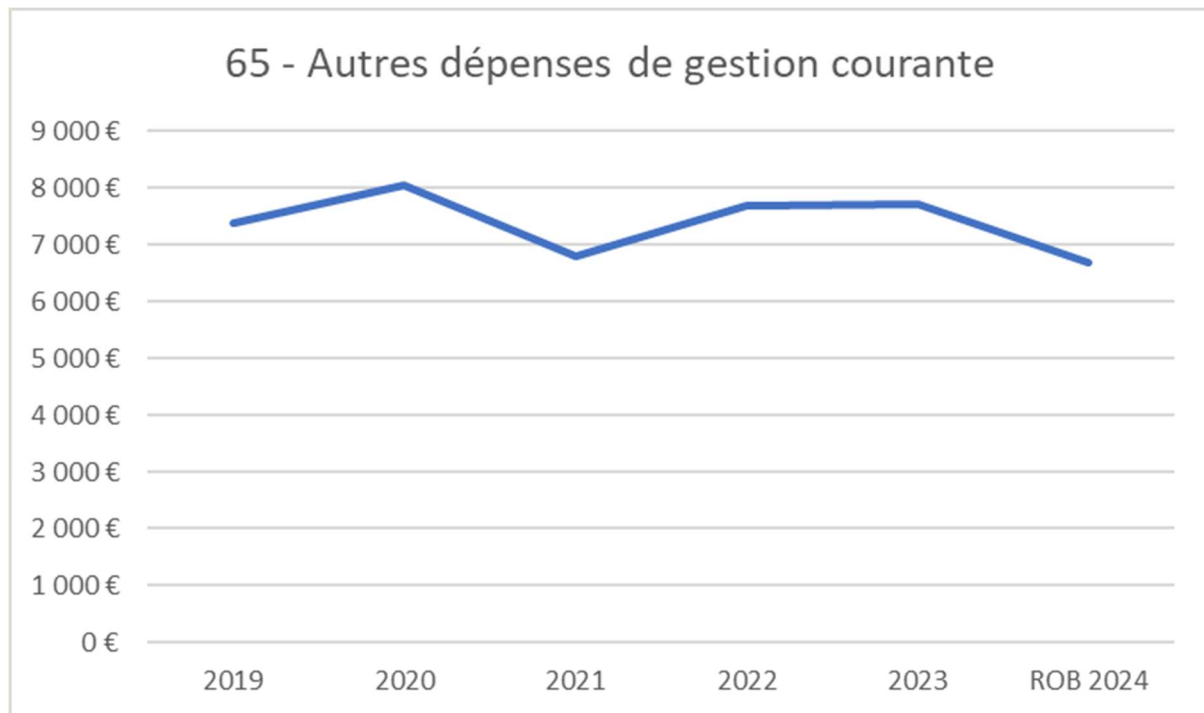
Afin de traduire l'évolution en valeur des dépenses réelles de fonctionnement pour ce qui concerne les dépenses à caractère général, le tableau ci-dessous retrace des crédits accordés et des crédits réalisés depuis 2019. Ces évolutions permettent d'extrapoler un % de réalisation sur la période, que nous avons pris le postulat d'appliquer au budget prévisionnel 2024 pour anticiper le montant de réalisation 2024.

La proposition budgétaire envisagée pour 2024 permet de financer les actions suivantes :

- Les secours d'urgence
- Les aides
- Les subventions aux différents organismes : CLIC, UDCCAS, APRAS ...
- Les subventions aux associations portant les missions d'aide alimentaire : Epicerie solidaire, la Banque alimentaire et les Restaurants du Cœur ...

Une enveloppe complémentaire provisionnelle est également prévue au chapitre 65 afin de faciliter l'attribution de subvention ou aide complémentaire en fonction des demandes reçues et des travaux des administrateurs.

65 - Autres dépenses de gestion courante	2019	2020	2021	2022	2023	ROB 2024
Budget Primitif	13 150 €	14 156 €	11 210 €	13 000 €	12 142 €	12 000 €
Compte Administratif	7 364 €	8 046 €	6 785 €	7 681 €	7 707 €	6 694 €
Taux de réalisation	56%	57%	61%	59%	46%	56%



### 3. Les autres dépenses de fonctionnement

Il convient de relever une dépense récurrente au chapitre 012 qui correspond à une dépense obligatoire pour les membres désignés (non élus) en matière d'assurance.

Une inscription budgétaire est faite chaque année au chapitre 67 (dépenses exceptionnelles) par précaution. Aucune réalisation n'est à signaler sur les derniers exercices.

Enfin, une inscription budgétaire est également réalisée au chapitre 68 considérant les nouvelles obligations applicables en matière de provisions portant sur les créances en attente de recouvrement.

### III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Aucune inscription budgétaire n'est réalisée en section d'investissement (dépenses et/ou recettes).

### IV. ENCOURS DE DETTE ET BESOIN DE FINANCEMENT

#### 1. Structure et gestion de l'encours

Le C.C.A.S n'a contracté aucun emprunt à ce jour.

## 2. Besoin de financement

En l'absence de dépenses d'équipement portées par l'établissement, aucun recours à l'emprunt n'est envisagé.

## V. **FONDS DE ROULEMENT**

Au 31/12/2023, le fonds de roulement s'élevait à 5029,88€.